



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentissage

Question écrite n° 74248

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la persistance de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Actuellement, les artisans rencontrent beaucoup de difficultés pour recruter de la main-d'oeuvre qualifiée, alors que le chômage augmente et que les CFA subissent une érosion de leurs effectifs. Un nombre important de jeunes ne peut accéder à l'apprentissage et aux qualifications souhaitées. En effet, à partir de dix-huit ans, le coût du salaire devient dissuasif pour les entreprises et le parcours scolaire difficile de ces jeunes ainsi que leur entrée tardive dans la voie de l'apprentissage induisent une certaine réserve de l'employeur. La chambre des métiers de la Meuse a émis la suggestion que le surcoût lié à l'âge de l'apprenti soit pris en charge par un organisme extérieur (Assedic ou autres). Il lui demande dans quelle mesure pourrait être prise en compte cette proposition qui placerait les jeunes dans une situation d'égalité sur le marché de l'apprentissage et qui permettrait de résoudre en partie la non-qualification et le chômage des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74248

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1489